

## ***Aux administrées et administrés concernés par la facturation de l'assainissement collectif***

Madame, Monsieur,

Lannion-Trégor Communauté a décidé de confier la gestion de la facturation du service de l'assainissement collectif de la commune de Kermaria-Sulard à **Suez eau France** à partir du 01 janvier 2022.

Vous allez recevoir ou avez déjà reçu votre facture via la Suez. Cette facture regroupe désormais :

- La distribution de l'eau
- L'assainissement collectif

Ce transfert va donc augmenter votre facture de la Suez.

**Les personnes dont les factures sont en prélèvement automatique** sont impactées immédiatement, elles vont régler dès à présent :

- La consommation du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et exceptionnellement 12 mois d'abonnement (abonnement du 1<sup>er</sup> semestre 2022 c'est normal et l'abonnement du second semestre 2022 facturé d'avance)

**Les personnes dont les factures sont mensualisées, le changement va s'effectuer** sur la prochaine facture annuelle émise en décembre 2022, celle-ci comportera

- La consommation annuelle 2022 et exceptionnellement 18 mois d'abonnement (abonnement du 1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>eme</sup> semestre 2022 et le 1<sup>er</sup> semestre 2023 prélevé en avance).

N'hésitez pas à contacter **le service clientèle de la suez au 0977 408 408** pour toutes questions relatives notamment au prélèvement automatique ou à la mensualisation.

Nous restons à votre écoute,

Le Maire  
Pierre HOUSSAIS